



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

DÉLIBÉRATION N° 01-2025

Crédit budgétaire supplémentaire pour l'entretien des engins de gymnastique fixes et mobiles de la salle de gymnastique de l'école

Vu la nécessité de procéder à l'entretien, à la réparation et au remplacement de certains engins de gymnastique fixes et mobiles de la salle de gymnastique de l'école,

Vu que ces travaux n'ont pas été prévus au budget 2025 et font suite à un service de contrôle effectué le 6 janvier 2025,

Vu le devis de l'entreprise SOGEMAT SA d'un montant de CHF 14'721.75,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 4 février 2025,

D É C I D E (à la majorité simple)

Par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de CHF 15'000.- destiné à l'entretien des engins de gymnastique fixes et mobiles de la salle de gymnastique de l'école.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2025 sur le compte 21.31.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.



Patrick FISCHLER
Président du Conseil municipal

Avusy, le 10 février 2025